

COLLABORATEURS

Laura-Maria MARTINI

Notaire Assistant

LISANDRA COLOMBANI

Notaire Stagiaire

MARC-BAPTISTE SANSONETTI

Notaire Stagiaire

AURÉLIA DE ZUTTER

Clerc de Notaire

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

CONSEIL REGIONAL ET **CHAMBRE** DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD 2 Cours Grandval

20000 AJACCIO

Sartène, le 8 octobre 2018

Dossier suivi par

Laura-Maria MARTINI

Ligne Directe: 04.95.77.96.92

Courriel: laura-maria.martini.20015@notaires.fr

VENTE LUCCHINI / DEBARD

201485 /BC /LMM /

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES DE COMPÉTENCES

FAMILLE

PATRIMOINE

IMMOBILIER

RURAL

ENTREPRISES

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, UN MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Monsieur Joseph Marie LUCCHINI, en son vivant retraité, demeurant à NICE

(06000), 12 Rue du Soleil.

Né à GIUNCHETO (20110), le 27 janvier 1901.

Veuf de Madame Rose SEMINI.

Depuis décédé à NICE (06000), le 5 mai 1955.

Votre bien dévoué.

P/o Me Bernadette CESARI

1 Av. Hyacinthe Quilichini 20100 SARTÈNE

TÉLÉPHONE

04.95.77.02.19

TÉLÉCOPIE 04.95.77.16.96

COURRIEL

office-cesari@notaires.fr

SITE INTERNET

cesari-sartene.notaires.fr



CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE GIUNCHETO (20100), ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100), Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), 1 Av. Hyacinthe Quilichini, le 7 septembre 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 4 octobre 2018 : un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Joseph Marie LUCCHINI, en son vivant retraité, demeurant à NICE (06000), 12 Rue du Soleil.

Né à GIUNCHETO (20110), le 27 janvier 1901. Veuf de Madame Rose SEMINI. Depuis décédé à NICE (06000), le 5 mai 1955.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur le territoire de la commune de GIUNCHETO (20100) :

Diverses parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
В	36	VIGNE VECCHIE	00 ha 04 a 35 ca
В	37	VIGNE VECCHIE	00 ha 24 a 62 ca
В	38	VIGNE VECCHIE	00 ha 12 a 80 ca
В	35	VIGNE VECCHIE	00 ha 00 a 35 ca

Total surface: 00 ha 42 a 12 ca

<u>PRECISION FAITE</u> étant ici faite que la parcelle de terre cadastrée section B numéro 36 supporte une chapelle familiale possédant son propre numéro cadastral savoir section B numéro 35.

Conformément à l'article 1er de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la parution du présent avis.

POUR AVIS, Me Bernadette CESARI, Notaire Officier Public Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr (Où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)